

devait sauvegarder le corps de la corruption, et prémunir la partie supérieure de nous-mêmes contre toute révolte des forces inférieures. C'est là, il est vrai, un des effets de la renaissance spirituelle, mais un effet qui n'apparaîtra qu'au terme, après l'entrée dans la vie bienheureuse.

CHAPITRE II

L'Immaculée Conception. — En quoi consiste ce mystère, et comment a-t-il été, pour les simples fidèles et pour les Pères, une suite naturelle de la divine maternité ?

I. — Grâce à ces notions sur le péché d'origine et sur son mode de transmission, il est aisé de comprendre quel privilège on entend, quand on parle de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu. Comme nous, Marie était fille d'Adam ; sa conception se fit suivant la loi commune. Elle *devait* donc, *en vertu* de cette conception, recevoir l'existence, morte à la vie de la grâce, et par là même ennemie de Dieu, sujette à la servitude du péché et du démon. Mais la foi nous enseigne qu'elle fut *préservée* de ce malheur, en vue des mérites du Christ, *intuitu meritorum Christi*. C'est ce que l'Église a solennellement défini par l'organe de l'immortel Pie IX. « La doctrine, est-il dit dans la Bulle dogmatique *Ineffabilis Deus*, la doctrine qui tient que la très heureuse Vierge Marie, dès le premier instant de sa conception, par une grâce et par un privilège très singuliers du Dieu tout puissant, en vue des mérites du Christ Jésus, Sauveur du genre humain, fut *préservée* de toute tache de la faute originelle, est une doctrine *révélée* de Dieu, et par suite *doit* être crue fermement et constamment par tous les fidèles ».

Pesons chacun des termes de la définition : car ils ont tous leur portée. C'est d'abord *au premier instant de sa conception*, c'est-à-dire au moment même où son âme et son corps furent unis ensemble pour former un nouvel être vivant, que Marie fut préservée. Remontez donc à l'origine de son existence, à ce moment où tout autre enfant d'Adam contracte la souillure originelle, vous la trouverez pure, innocente, immaculée. Mais c'est là une *grâce singulière*, un *privilege* admirable, qui fait exception à la loi commune, et que rien dans Marie n'a mérité. D'où lui vient donc une faveur si extraordinaire? Après la bonté divine, des *mérites prévus* de Jésus-Christ, c'est-à-dire, de celui qui devait être, un jour, son fils selon la chair.

Objectera-t-on que les mérites du Christ, n'existant pas encore, étaient par là même impuissants à lui valoir une purification si parfaite? Il est vrai, ces mérites n'existaient pas alors, puisque le Sauveur n'était pas né. Mais s'ils n'étaient pas en eux-mêmes, ils étaient dans les préordinations et la prévision divines. Dieu pouvait avancer les bienfaits dont ils seraient le prix : car le paiement, il le savait, n'était ni insuffisant ni douteux. D'un regard auquel tous les siècles sont présents, Dieu voyait le fils de cette Vierge, suspendu au bois de la croix, répandre à flots de ses membres percés le sang réparateur ; il entendait la victime divine l'offrir pour tous, et surtout pour sa mère ; et c'est en vue de ce sang, à la considération de ces mérites, qu'il versa la grâce au cœur de Marie, avant que selon la loi commune elle fût devenue pécheresse.

Qui ne voit dans cette sanctification originelle une préservation, une rédemption anticipée? C'est une *préservation* : car, encore une fois, en vertu de sa

conception, Marie devait apparaître au monde semblable aux autres filles d'Adam, privée de la grâce, héritière de la déchéance universelle. Si donc elle entre dans la vie, sainte, pure, resplendissante de grâce, immaculée, c'est que Dieu, faisant une exception pour sa mère, arrête devant elle le torrent d'iniquité dont l'eau fangeuse souille toute créature mortelle. C'est encore une *rédemption* ; non pas la rédemption ordinaire, qui délivre des captifs ; mais une rédemption plus singulière et plus haute, celle qui empêche de tomber dans les chaînes, quand tout devrait y pousser. Son Fils est donc son Rédempteur comme il est le nôtre. Ce qui la distingue, c'est qu'elle a été rachetée d'une façon plus sublime, *sublimiori modo* ; c'est que Jésus-Christ est plus rédempteur pour elle que pour nous, comme Scot nous le disait plus haut, puisque les mérites de la rédemption lui furent appliqués, non seulement avec une surabondance ineffable, mais avant toute domination de péché, toute mort à la grâce.

II. — Je n'essaierai pas d'exposer ici toute la suite des témoignages scripturaires et traditionnels par où la théologie démontre la Conception immaculée de la Vierge (1) : car cette longue étude nous attarderait

(1) A qui s'en étonnerait, je rappellerais qu'on peut se proposer un double but, quand on traite de ce mystère. Premièrement, prouver que c'est une vérité réellement contenue dans le dépôt de la révélation, comme le magistère infailible de l'Eglise l'a solennellement défini ; secondement, montrer comment ce privilège découle de la maternité divine. Ce ne serait pas assez pour le théologien qui veut atteindre le premier but, de mettre en relief et les analogies et les convenances qui suffisent pour arriver au second. Auriez-vous démontré que l'amour du Fils et la dignité de la Mère exigent comme leur nécessaire conséquence le privilège d'une conception immaculée, il s'ensuivrait sans doute que ce privilège est véritable, mais vous n'auriez pas encore le droit cer-

sans mesure, outre qu'elle pourrait nous détourner de notre but. Bossuet, auquel on doit si souvent revenir quand on parle des privilèges de la bienheureuse Vierge, a fait cette judicieuse remarque : « Il y a certaines propositions étranges et difficiles qui, pour être persuadées, demandent que l'on emploie tous les efforts du raisonnement et toutes les inventions de la rhétorique. Au contraire, il y en a d'autres qui jettent au premier aspect un certain éclat dans les âmes, qui fait que souvent on les aime avant que de

tain de l'affirmer comme dogme révélé. Si donc j'avais à donner une démonstration doctrinale de la révélation du mystère, il faudrait, avant toutes choses, étudier ici les textes de nos saints Livres et les monuments de la Tradition pour y chercher la preuve que Dieu lui-même a révélé ce que nous croyons de la Conception de la Vierge, sa Mère.

Or, nous n'avons pas à poursuivre directement une pareille étude, puisque notre but principal et constant est de signaler pour chaque privilège de Marie les rapports intimes qui le rattachent à sa maternité. Du reste, à bien considérer les choses, ce que nous ne donnons pas directement, *ex professo*, résulte pleinement de ce que nous avons dit, ou de ce que nous aurons plus tard à dire au sujet des différentes prérogatives de la Mère de Dieu.

La preuve scripturaire de l'Immaculée Conception repose spécialement sur deux textes : la promesse du Libérateur futur (Gen., III, 15), et la Salutation angélique (Luc, I, 28). Or, dans ce chapitre même, le premier texte nous apparaîtra comme affirmant d'une manière au moins implicite l'exemption de la faute originelle pour la femme, dont le Rédempteur doit être le fruit. Plus tard (au ch. 4 du livre VII), nous trouverons dans la plénitude de grâce, affirmée de Marie par Gabriel, l'innocence parfaite, et par conséquent l'exemption de toute faute, même de la faute originelle. Et comme ces deux textes n'expriment pas explicitement et clairement le privilège en question, les Pères, qui viendront tour à tour en déclarer le contenu, nous montreront aussi par leurs interprétations qu'ils signifient en toute vérité la conception sans tache de la Vierge, Mère de Dieu (voir les endroits ci-dessus indiqués ; — de la 2^e Partie, L. I, c. 1 et 2). Quant à la Tradition, mille passages cités par nous témoignent en faveur du dogme défini. Notons, par exemple, tous ceux qui sont contenus dans ce chapitre 2 ; ceux-là plus nombreux encore qui viendront au ch. 4 du 7^e livre, sans compter les Litanies ou séries de salutations par lesquelles l'Orient et l'Occident ont commenté l'Ave de l'Ange Gabriel ; litanies dont nous avons des exemples dans les leçons du Bréviaire pour l'Octave de la fête de l'Immaculée Conception, et que nous signalerons plus en détail, quand il faudra parler du culte de la Mère de Dieu. Par où l'on voit que nous n'aurions pu développer directement ici les preuves du mystère de la Conception immaculée de Marie, sans nous exposer à des répétitions infinies.

les connaître. De telles propositions n'ont pas besoin de preuves. Qu'on lève seulement les obstacles, que l'on éclaircisse les objections, l'esprit s'y portera de soi-même, et d'un mouvement volontaire. Je mets en ce rang celle que j'ai à établir aujourd'hui. Que la Conception de la Mère de Dieu ait eu quelque privilège extraordinaire, que son fils tout-puissant l'ait voulu préserver de cette perte commune, qui corrompt toutes nos facultés, qui gâte jusqu'au fond de nos âmes, qui va porter la mort jusqu'aux sources de notre vie, qui ne le croirait, chrétiens ? Qui ne donnerait de bon cœur son consentement à une opinion si plausible » (1) ?

Rien de plus vrai que ces observations et rien de mieux confirmé par les faits. Avant toute controverse sur ce mystère, il y avait chez les peuples chrétiens un instinct surnaturel qui leur faisait regarder la Mère de Dieu comme toute sainte, toute pure, sans péché, sans tache, entièrement et totalement immaculée : ce qui manifestement impliquait l'exemption de la faute originelle. Il ne pouvait concevoir autrement la Vierge pleine de grâce, de qui le Rédempteur devait recevoir sa chair.

A cette période de foi tranquille, succéda l'ère des recherches. Des objections se dressèrent qui émurent et firent chanceler la croyance des savants au mystère qui, jusque-là, n'avait été ni explicitement débattu ni formellement défini. Le simple peuple qui n'est pas fait pour ces discussions subtiles, et qui ne voyait pas les difficultés engendrées par la comparaison des dogmes et leur apparente contradiction, n'hésita pas.

(1) Bossuet, Exorde du 1^{er} serm. sur la Concept. de la Ste Vierge.

Etre immaculée dans sa conception, c'est pour Marie n'avoir jamais été pécheresse, jamais l'ennemie de Dieu, jamais l'esclave de l'enfer; c'est avoir été sainte, pleine de grâce, dans sa première origine; comment douter que la Mère de Dieu n'ait pas reçu de son fils un privilège si convenable et si naturel? Et l'on vit alors ce prodige qui s'est reproduit plus d'une fois dans la vie de l'Église; des simples allant comme naturellement à la vérité, tandis que des théologiens, non seulement très doctes, mais encore entièrement dévoués à la Reine du ciel, hésitent, se troublent et s'embarrassent dans leurs pensées (1).

Les dix-septième et dix-huitième siècles ont été témoins d'un phénomène assez semblable, à propos de la dévotion au Cœur sacré de Jésus. Le peuple fidèle

(1) Il semble bien probable, malgré tous les efforts employés pour donner une explication satisfaisante des textes: il semble, dis-je, extrêmement probable, pour ne pas dire certain, que les plus grands docteurs du XIII^e siècle, Albert le Grand, Alexandre de Halès, S. Thomas, S. Bonaventure, Pierre de Tarentaise, et Gilles de Rome n'ont pas regardé la Conception immaculée de Marie comme une vérité contenue dans le dépôt de la révélation. Ce qui les arrêtait, ce n'était pas l'absence d'une piété filiale envers la bienheureuse Vierge: tous étaient ses dévots insignes. Ce n'étaient pas non plus des doutes sur l'éminence de sa pureté: car ils n'ont qu'une voix pour l'exalter au-dessus de toute pureté créée. C'était encore moins l'ignorance des principes sur lesquels repose et d'où se déduit le privilège de la Conception immaculée: personne ne les a mieux exposés ni mieux défendus.

Où donc chercher les causes de leurs hésitations? D'abord et surtout, dans la difficulté qu'ils éprouvaient à concilier ce privilège avec d'autres vérités dogmatiquement certaines; par exemple, avec la généralité de la sentence portée contre les descendants du premier père, avec l'universel besoin d'être racheté par le sang de Jésus-Christ, avec la prérogative incommunicable qui fait de la conception du Sauveur une conception libre de toute souillure; puis dans la manière peu satisfaisante et parfois erronée dont nombre de partisans du privilège de la Vierge en expliquaient le mystère, ceux-ci voulant que la sanctification se fût opérée dans la chair, et ceux-là, dans l'âme, avant l'union de l'une et de l'autre en unité de substance vivante. Ce qui se vit au XIII^e siècle s'était déjà passé dans le courant du douzième: car on y constate à peu près le même désaccord, avec cette différence toutefois que la discussion porte plus directement sur la fête de la Conception de Marie, soutenue par les uns, mal accueillie par les autres, sous prétexte que l'Église mère et maîtresse ne l'avait pas encore approuvée.

l'admit avec empressement et sans effort, dès qu'on la lui eut prêchée. Rien ne lui paraissait plus naturel que d'adorer l'amour de Jésus sous le symbole de son cœur de chair. Il en fut autrement pour nombre d'hommes parmi ceux qui faisaient profession de cultiver la science sacrée. Personne n'ignore au prix de quels travaux et de quelles luttes les pieux avocats du culte, manifesté par Notre Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie, parvinrent à le faire approuver par l'Église. Il est vrai qu'ici l'opposition vint surtout des partisans plus ou moins avoués des erreurs jansénistes; mais chez plusieurs pourtant elle eut sa cause dans la crainte mal fondée de léser certains points de la doctrine catholique, en admettant cette nouvelle forme de culte public envers le tout aimable et tout aimant Sauveur des hommes.

Il ne sera pas sans intérêt d'entendre, au sujet des débats sur le privilège dont nous avons à traiter, le docte et pieux auteur du *livre de la Conception de la Vierge Marie*. Il se plaint que, de son temps, c'est-à-dire au douzième siècle, la fête de la Conception de Marie fût attaquée par plusieurs, et même en certains lieux supprimée. « Quand je veux chercher la source d'où a coulé le salut du monde, c'est la solennité d'aujourd'hui, celle qu'en beaucoup d'endroits on célèbre en l'honneur de la Conception de la bienheureuse Marie, Mère de Dieu, qui s'offre tout d'abord à moi. Dans les anciens temps, elle était célébrée plus universellement, par ceux-là surtout en qui s'alliait une simplicité plus innocente avec une dévotion plus humble envers Dieu. Mais, depuis que l'amour de la science et la passion de l'examen se sont emparés de l'esprit de plusieurs, on a retranché cette solennité, au mépris de

la simplicité des pauvres, ou bien on l'a réduite presque à néant, sous prétexte qu'elle n'était appuyée sur aucune raison sérieuse. Et le sentiment de ces hommes a prévalu avec d'autant plus de facilité que ceux qui l'ont mis les premiers en avant étaient au-dessus des autres et par leurs dignités ecclésiastiques et par leurs richesses.

« Pour moi, repassant dans mon esprit et la simplicité des anciens, et la sublimité du génie chez les modernes, il m'est venu en pensée d'interroger quelques textes des divines Écritures et d'y chercher, dans une pieuse considération, à qui des uns ou des autres nous devons, mes semblables et moi, nous rattacher de préférence. Or, des simples, ces textes m'apprennent que Dieu se plaît à converser avec eux. De ceux, au contraire, en qui se trouve beaucoup de science, mais peu de charité, les mêmes Écritures enseignent que leur science les enfle, plutôt qu'elle ne les affermit dans la possession du bien véritable. Puis donc que la conversation familière de Dieu éclaire les uns, et que la science est comme un vent qui gonfle les autres, je vous demande lequel des deux partis nous devons écouter, ou celui qui jouit des entretiens de Dieu, ou l'autre qui se complaît outre mesure dans sa propre sagesse » (1) ?

Il y a, sans doute, une part d'exagération dans cette boutade contre les savants du douzième siècle, qui s'opposaient à la célébration d'une fête à l'honneur de la Conception de Marie. C'est d'autant plus à croire que saint Bernard était du nombre, et qu'il fut à ce titre rudement attaqué par un théologien français

(1) Tract. de Concept. B. M. V., in Praefat. P. L. CLIX, 301 et 302.

contemporain d'Anselme, Pierre Comestor (1). Au reste, quand Dieu permet que des vérités sur lesquelles l'Église n'a pas encore porté de jugement définitif soient ainsi combattues par des hommes de grande vertu, nous ne devons pas en prendre scandale : car il en résulte un double avantage. C'est d'abord une leçon par laquelle Dieu nous enseigne combien nos pensées sont faibles et quel besoin nous avons de l'infaillible autorité de son Église ; c'est de plus une occasion ménagée par la Providence pour que la vérité sorte de la lutte, mieux définie, mieux expliquée, mieux comprise, et finalement remporte un plus éclatant triomphe.

Étudions maintenant, à la lumière de la révélation divine et des enseignements de la Tradition, les raisons secrètes qui ont amené les fidèles du Christ à proclamer immaculée la Conception de sa mère, avant même que les savants se fussent accordés à l'admettre, et que l'Église, gardienne et maîtresse de notre foi, l'eût *expressément* enseignée. Une fois de plus, nous constaterons que tout bien vient à Marie de sa maternité divine, et que sa Conception sans tache en est comme tout le reste un corollaire, mais un corollaire anticipé.

III. — Commençons par donner quelques passages des Pères et des anciens auteurs ecclésiastiques, où cette liaison de la maternité divine avec la sainteté originelle de Marie se manifeste dans tout son jour.

(1) Petr. Comestor. Pierre avait reçu, dit-on, le surnom de Comestor à cause de la quantité de livres que lui faisait dévorer son ardeur pour la science. Le sermon de Concept. B. V., où Pierre aurait combattu S. Bernard, ne se trouve pas dans la Patrol. de Migne. Mgr Malou (l'Imm. Concept., c. 10. II, pp. 117, suiv.), en cite des fragments.

Qu'est-ce que le péché d'origine ? C'est la servitude initiale sous l'empire du démon ; c'est une contagion mortelle contractée par tout homme entrant dans la vie ; c'est le péché corrupteur de l'innocence *inviolée* ; c'est enfin la nuit répandue sur la surface de l'âme. Or, voilà ce que l'antiquité sacrée n'a jamais admis dans la Mère de Dieu ; ce qu'elle a maintes fois et de toutes manières refusé de reconnaître en elle, pour *l'honneur de son Fils* ; ce qui revient à dire, *à cause de sa maternité divine*.

Point de servitude. « Aujourd'hui, les cieux reçoivent le paradis spirituel du nouvel Adam ; paradis où fut abrogée notre condamnation et planté l'arbre de vie... Dans ce paradis le *démon n'eut jamais d'accès*... C'est que le Fils unique de Dieu, Dieu consubstantiel à son Père, s'est formé lui-même en tant qu'homme de cette terre pure et vierge » (1).

Pas de contagion ni de souillure. C'est la *nature humaine* qu'un évêque d'Orient, venu de Sicile, Pierre d'Argos, fait parler dans un sermon sur la *Conception* de la Mère de Dieu : « *Aujourd'hui* même, une rose poussant dans le sein d'Anne, je veux dire Marie, fait évanouir l'infection que j'avais contractée dans la corruption du péché ; en me pénétrant de sa douce odeur, elle me fait participer à sa joie céleste. Une femme jusqu'ici m'avait faite misérable ; désormais c'est par une femme que me vient tout bonheur » (2).

Ainsi la Vierge bénie, non seulement est toute pure dans sa conception, mais elle purifie la nature ; et déjà « celle-ci tressaille d'allégresse en voyant les

(1) S. Joan. Damasc., hom. 2, in *Deip. Assumpt.*, n. 2. P. G. xcxvi, 725.

(2) Petr. Argor. episc., Hom. in *Concept. S. Annae*, n. 10. P. G. civ, 1360.

gages et les arrhes de la réconciliation si longtemps attendue » (1). « Si rien n'est pur comme Marie, si elle est une terre que l'épine du péché n'a jamais déparée, une terre où la bénédiction du Seigneur s'est reposée, sans qu'elle ait jamais connu l'antique malédiction, c'est que d'elle a poussé le Christ, fruit béni de ses entrailles » (2). Et encore : « Je vous salue, ô Vierge Mère, qui n'avez en rien *participé à notre malice*... Réjouissez-vous : car le Verbe à qui vous avez donné son corps mortel vous a libérée *du poids funeste* qui pèse sur notre nature » (3).

Rien ne profana jamais l'innocence de cette Mère de Dieu. « Si une seule tache, un défaut quelconque avait jamais terni l'âme de la Vierge, sans aucun doute, Dieu se fût choisi une autre mère, exempte de toute souillure » (4). Le Pindare des Arméniens, Grégoire Naregh, écrit dans le même sens : « O Marie, le Créateur du monde vous a donné le nom de mère ; aussi vous a-t-on louée toujours et partout comme la fille *sans péché* de la première femme pécheresse ; libre de la malédiction portée contre la famille humaine » (5).

Et ces Églises de l'Orient vont presque jusqu'à mettre sur la même ligne la pureté du fils et celle de la mère : « Vous, Seigneur, et votre mère, vous êtes beaux totalement et de toute façon, *omnino et omni*

(1) *Id.*, *ibid.*, n. 1.

(2) S. Theodor. Studit., hom. in *Nativ. B. M.*, n. 4. P. G. xcxvi, 685. Cette homélie se trouve parmi les œuvres de saint J. Damasc. ; mais elle est plus probablement de saint Théodore.

(3) Joan. Geomet., Hym. 5, in *S. Deip. hym.* 2. P. G. cvi, 861.

(4) S. Joan. Sarug., hom. 3, de *S. Virg. Deip.*, apud *Assem. Biblioth. Orient.*, 1, p. 310.

(5) Gregor. Naregh (950), de *Laud. B. M. V.* (ed. Venet., 1827).

ex parte pulchri : car en vous, Seigneur, aucune tache, aucune souillure en votre mère » (1).

Enfin jamais de ténèbres en Marie : car « elle est ce globe céleste de la nouvelle créature sur lequel le soleil de justice a *toujours* dardé ses rayons, chassant de son âme tout entière la nuit des péchés » (2).

A ces témoignages des Églises d'Orient, il serait facile d'en ajouter de semblables recueillis dans l'Église latine. Je n'en citerai qu'un seul qui en vaut mille ; il est de saint Augustin. L'hérétique Pélage enseignait après les stoïciens que la nature humaine a gardé sa perfection première, et n'a pas subi de déchéance ; bien plus, qu'elle peut, sans le secours de la grâce, pratiquer la justice, éviter toute faute, et parvenir avec ses forces natives à sa fin dernière, le royaume du Christ. Cette *impeccance* naturelle il l'attribuait même aux justes de l'ancien Testament, depuis Abel jusqu'à saint Jean-Baptiste, ajoutant « qu'il est nécessaire et conforme à la piété de confesser que la Mère de Notre Seigneur et Sauveur fut toujours sans péché » (3).

Saint Augustin, dans la réfutation qu'il fait de ces erreurs, rejette, au nom de la foi chrétienne, l'*impeccance* absolue dont l'hérésie faisait honneur aux saints, dans le but avoué de déprécier la grâce. Mais il admet l'exception pour la sainte Vierge Marie, « dont il ne veut pas qu'il soit aucunement question, quand il s'agit du péché ; et cela pour l'honneur du Seigneur » (4).

(1) Carm. Nisib., (ed. Bickell), p. 122. J'ai cité de confiance ces deux derniers textes, n'ayant pas les ouvrages entre les mains.

(2) S. Proclus, hom. 6, in *Laudat. Deip.*, n. 17. P. G. LXV, 757.

(3) Cf. S. August., de *Natura et grat.*, c. 36, n. 42. P. L. xxxiv, 267.

(4) *Excepta itaque sancta Virgine Maria de qua propter honorem*

Car « nous savons, continue-t-il, qu'elle a reçu une surabondance de grâce pour vaincre en tout et partout, *undequaue*, le péché, parce qu'elle a mérité de concevoir et d'enfanter Celui qui manifestement n'a pas de péché » (1).

Comprenons bien jusqu'où va la pensée du grand évêque. Il ne limite pas l'exception aux péchés personnels, comme plusieurs l'ont supposé bien à tort. Les hérétiques contre lesquels il combat attribuaient aux justes, y compris la bienheureuse Vierge, une immunité totale ; l'immunité du péché d'origine aussi bien que l'immunité des péchés personnels. Donc saint Augustin, leur concédant ce qu'ils affirmaient, quand il s'agit de la Mère de Dieu, montre par là même que le péché dont il ne veut pas qu'il soit fait question comprend la faute originelle comme toute autre faute. Et c'est là, d'ailleurs, ce que signifie l'expression générale « lorsqu'il s'agit de péchés, *cum de peccatis agitur* ». Car nul n'a plus fortement que lui stigmatisé notre déchéance originelle du nom de péché.

Voilà ce qu'avait bien compris un abbé cistercien, presque contemporain de saint Bernard, le bienheureux Oger, quand il disait, faisant une allusion manifeste au texte d'Augustin : « Quel homme, issu de la racine viciée de notre premier ancêtre, a pu ou pourra jamais observer les préceptes immaculés du Christ avec une charité parfaite, et sans commettre au moins quelque légère transgression ?... Non, il n'est ni grand ni petit parmi les enfants des hommes, quelles que soient et la hauteur de sa sainteté et la sublimité de

Domini nullam prorsus, cum de peccatis agitur, haberi volo quaestionem. Id., ibid.

(1) *Id., ibid.*

sa grâce, qui n'ait été conçu dans le péché, à l'exception de la Mère de l'Immaculé, qui, loin de commettre le péché, efface les péchés du monde. Aussi, lorsqu'il s'agit de péché, je n'admets aucune controverse, aucune contestation au sujet de cette divine Mère » (1).

(1) B. Oger, abbas Lucedii in dioec. Vercell., Serm. 13, de Verbis Dom. in cena, n. 1. P. L. CLXXXIV, 941.

CHAPITRE III

Nouvelle étude des raisons fondamentales pour lesquelles une Mère de Dieu devait être immaculée dans sa Conception. — Comment les arguments qu'on opposait à ce privilège, se retournent pour le réclamer.

I. — Les raisons fondamentales de la sainteté originelle de Marie peuvent se ramener à deux chefs : Marie est Mère de Dieu ; Marie est mère du Sauveur ; donc elle est immaculée dans sa Conception. Parfois, dans les monuments de la Tradition, les deux titres au privilège sont enlacés l'un avec l'autre, et parfois ils sont présentés séparément ; mais unis ou distingués ils soutiennent la thèse, et pour qui sait les comprendre, il n'y a qu'une seule et même preuve à deux points de vue différents : car Marie est la mère de notre Sauveur et son Associée dans l'œuvre de la réparation, parce qu'elle est la Mère de Dieu, comme elle est Mère de Dieu pour être avec son fils et par son fils la Réparatrice de l'humanité déchue.

La maternité divine emporte l'exemption du péché d'origine. Nous l'avons établi déjà, l'infinie grandeur du fils exige que tout privilège de grâce, accordé par la libéralité divine aux créatures de Dieu, devienne aussi l'apanage de sa mère. Les Anges créés pour être les serviteurs de Dieu reçurent la grâce au premier instant de leur existence, en même temps qu'ils